

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit du mois de novembre à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Ondras sous la présidence de Michel CLEYET-MERLE, Maire.

**Présents** : Michel CLEYET-MERLE, Michel POLAUD, Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX, Michel LANFRAY, André MOREL-QUERON, Fabien TERRAZ, Philippe DECOSSE, Didier JULLIAN-DE-SAYES, Jean Dominique PESCHE, Magali MARION, Nicolas DEFRANCE, Jean-Marc PUJOLREU, Bernadette GUINET, Yannick ANSEL.

**Membres absents excusés** : Laëtitia GUILLAUME,

**Secrétaire de séance** : Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX

Le PV du Conseil Municipal du 24/10/2022 est approuvé à l'unanimité.

### **1- FINANCES**

#### **1-1 Participation 1<sup>er</sup> trimestre 2023 au SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne-**

##### **Délibération**

Le Maire rappelle à l'assemblée que le SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne est notamment financé par les participations des communes membres dont le montant est inscrit au budget chaque année. Afin d'alimenter la trésorerie du syndicat avant le vote du budget primitif, il demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le montant de la participation du premier trimestre 2022, selon un échéancier établi.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé,

DECIDE que pour le premier trimestre 2022 la participation de la commune de St-Ondras au SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne aura lieu selon l'échéancier suivant

MOIS	MONTANT	MOIS	MONTANT	MOIS	MONTANT
Janvier 2023	12 000	Février 2023	12 000	Mars 2023	12 000

DECIDE que le montant de cette participation sera inscrit au budget primitif 2023 au compte 65548

DEMANDE au Maire de bien vouloir régler la dépense

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Suffrages exprimés : 14

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstentions : 0

#### **1-2 Décision modificative du budget 2022- Délibération**

Le Maire explique à l'assemblée qu'il convient d'effectuer des virements de crédits afin d'alimenter le SIVU des écoles en trésorerie et de pouvoir payer l'échéance de prêt à venir au 01/01/2023.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE les virements de crédits suivants :

OBJET DES DEPENSES/RECETTES	+			-	
	Chapitre et article	Sommes		Chapitre et article	Sommes
Dépenses imprévues				022	6000 00
Autres contributions	65548	6000	00		
TOTAL		6000	00		6000 00

DEMANDE au Maire de bien vouloir verser 6000 € au SIVU des Ecoles au titre de la participation complémentaire 2022 afin d'alimenter la trésorerie du syndicat.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Suffrages exprimés : 14

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstentions : 0

### **1-3 Compte-rendu du SIVU des écoles du 24 novembre**

Par équité entre les communes il a été décidé que les frais de portage des repas à Valencogne seront facturés au SIVU à compter du 01/01/2022.

Même chose pour l'utilisation de la salle des fêtes de Saint-Ondras par les élèves pour le sport à l'école (coût à la journée).

Le SIVU des écoles a donné son accord pour la liaison de la salle des fêtes au réseau de chaleur de l'école, un compteur de calories sera installé.

### **1.4 Compte-rendu réunion d'adjoints**

Le bulletin communal et le feu d'artifice sont actuellement financés pour moitié par la commune et le Comité des fêtes par le biais du versement d'une subvention annuelle. Afin de simplifier les comptes et de supprimer les transactions financières il a été décidé qu'à compter de 2023 le Comité des fêtes paiera entièrement le feu d'artifice et la commune le bulletin municipal dans son intégralité. Il n'y aura plus de subvention.

## **2- PERSONNEL**

Le Maire explique que les entretiens professionnels ont eu lieu la semaine passée et qu'à cette occasion des décisions ont été prises concernant l'organisation du travail de l'agent communal polyvalent : décalage des horaires de travail le midi d'un quart d'heure, achat d'un téléphone professionnel et transport du pain journalier pour la cantine transféré au Maire.

## **3- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS**

### **3-1 Commission bâtiments**

Travaux urgents à l'église : le beffroi est à refaire entièrement, il a été mal conçu puis mal réparé. La société Bodet a effectué un audit en partenariat avec des entreprises de rénovation spécialisées et nous attendons le compte-rendu. Des subventions seront demandées.

Un carreau de vitrail est cassé, un devis de remplacement sera demandé.

Le Maire demande à la commission de faire le point sur les travaux à réaliser dans les autres bâtiments communaux afin de disposer des devis pour le prochain budget.

### **3-2 Diagnostics de performance énergétique**

Présentation de 3 devis. Les élus décident finalement d'ajouter les autres diagnostics obligatoires, sauf l'électricité dont nous avons déjà connaissance, une mise à jour des devis sera demandée.

### **3-3 Assainissement local commercial**

Le Maire présente le devis de l'entreprise Tabarini TP qui s'élève à 30 000 €HT. Il explique que, conformément à la réglementation, GNG Viandes qui occupe le local a été invité à financer le surplus lié à son activité particulière de boucherie, mais a répondu ne pas pouvoir payer cette part de travaux. Les élus décident que les travaux de mise aux normes de l'assainissement seront intégralement payés par la commune. En contrepartie, les surfaces seront recalculées et le bail et le loyer seront revus afin d'intégrer cette dépense supplémentaire dans la durée.

Les documents seront signés chez le Notaire. Les travaux débuteront mi-janvier.

Le Maire informe l'assemblée qu'Alpes Isère Habitat a également confié les travaux d'assainissement des logements à l'entreprise Tabarini TP.

### **3-4 Désignation d'un correspondant Incendie et Secours**

Yannick ANSEL se porte volontaire. Un arrêté du Maire sera rédigé.

### **3-5 Dénomination d'un lieu public en hommage à Christian VIEUX-MELCHIOR - Délibération**

Le Maire rappelle que le défunt Maire Christian VIEUX-MELCHIOR s'est illustré par les services qu'il a rendus à l'État et à la Collectivité à travers son long mandat d'élu qui a duré 45 ans, et par sa contribution éminente au développement de la commune de Saint-Ondras. Il a marqué l'histoire locale par sa participation active tout au long de son existence, non seulement en tant qu'élu mais aussi en tant que membre de plusieurs associations dont il a également assuré la présidence, et par son implication dans de multiples réalisations communales et intercommunales.

A ce titre, et afin de lui rendre hommage, il propose qu'un lieu public situé sur la commune porte son nom et précise que la famille du défunt a donné son accord.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination de la place devant la mairie du nom de « Parvis Christian VIEUX-MELCHIOR »

- ADOPTE la dénomination « Parvis Christian VIEUX-MELCHIOR » pour la place située devant la mairie.
- DECIDE l'apposition d'une plaque sur ladite place en hommage à Christian VIEUX-MELCHIOR.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Suffrages exprimés : 14

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Aucune adresse ne sera modifiée ou ajoutée.

Suggestions : plaque en corten dans le même ton que le porche et récupération des anciennes marches de la mairie. Une maquette est souhaitée. La cérémonie pourrait avoir lieu au printemps.

### **3-6 Moulin**

Dernière intervention pour le raccordement électrique fixée au 07/12, ensuite le compteur de chantier sera enlevé.

## **4 – ZA BUCLAS**

### **4-1 Acquisition d'un terrain à la société Micha : non- Délibération**

Le Maire rappelle que le Conseil municipal avait décidé, par délibération n° 21028 du 27/09/2021, l'acquisition de la parcelle cadastrée A432 (26a 00ca) appartenant à la SCI Micha, au prix de 18 200 €.

Il explique que cette acquisition par la commune n'est pas possible, la parcelle concernée étant située au sein du périmètre de la Zone Artianale de Buclas, dont la compétence appartient à la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné.

Il demande à l'Assemblée de délibérer sur l'annulation de cette délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE d'annuler la délibération n° 21028 du 27/09/2021 portant sur l'acquisition d'un terrain à la société Micha.
- DECIDE d'en informer l'étude de Maître Charles BAUD et Maître CHABERT-CHIRPAZ, Notaires associés à Les Abrets-en-Dauphiné, chargés du dossier.
- AUTORISE le Maire à signer tout document utile dans ce dossier.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Suffrages exprimés : 14

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstentions : 0

### **4-2 Compte-rendu réunion publique**

Le Maire rend compte de la réunion publique qui s'est tenue le 24 novembre en présence des habitants du chemin de la Source et des élus de la commune sur le sujet de la réfection de la voie communale. Il explique les aménagements prévus.

Une autre réunion publique aura lieu le 29 novembre en présence des entreprises de la zone artisanale, des riverains et des représentants de la Communauté de Communes.

## **5 – INTERCOMMUNALITE**

### **5-1 PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées)**

Didier JULLIAN-DESAYES explique que l'inventaire des chemins de randonnée a été refait, l'entretien revu, et la localisation des tables d'orientation réétudiée. Le nouveau Chemin Européen de St Martin utilisera les chemins existants.

## **5-2 Taxe d'aménagement**

La Loi de Finances 2022 impose le reversement d'une partie de la Taxe d'Aménagement perçue par la commune à l'EPCI. La Communauté de Communes a décidé que seul le périmètre des zones artisanales est retenu et que le taux sera de 1 % pour 2022 et 2023. St-Ondras ne sera pas soumis à cette obligation en contrepartie de la non prise en compte de la réfection de la partie basse du Chemin de la Source qui dessert pourtant une entreprise de la zone.

## **6 – URBANISME**

### **6-1 Opération d'Aménagement et de Programmation**

Des études de sol seront réalisées afin de connaître les types d'assainissement possibles, les aménageurs pourront ensuite affiner le nombre de logements et proposer des prix d'achat des terrains. Les élus autorisent le Maire à signer les devis.

### **6-2 Aménagement du carrefour de Vercours**

Les travaux commenceront le 29 novembre pour une durée d'environ une semaine. Les élus fixent une matinée de travail collectif de plantation des arbres le 10 décembre.

## **7 – DIVERS**

Mise à jour du tableau des prochaines astreintes à la salle des fêtes.

Les colis de Noël pour les aînés seront distribués le 17 décembre, rendez-vous à 9h en mairie.

Le bulletin communal est en cours de finalisation.

Le recensement de la population se prépare, il aura lieu du 19 janvier au 18 février.

Une cuisinière professionnelle remplace la cuisinière en congé maladie.

A l'école un mini-musée a été installé. Il s'agit de la reconstitution d'une salle de classe des années 1940. Il ne manque plus qu'une paire de galoches à mettre aux pieds de l'instituteur.

Il est proposé de prendre un abonnement à Illiwap. Jean-Marc PUJOLREU est chargé de se renseigner et d'en rendre compte lors d'une prochaine séance.

Les chaînes à neige du tracteur et les pneus neige du Partner ont été vendus.

Agenda :

- Téléthon à Valencogne : randonnée à la Madone et gratinée le soir
- 08/12 : illuminations : crêpes et vin chaud à 18h
- 18/12 : fête du gui

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30 mn.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le lundi 19 décembre à 20h en mairie.